

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE COMMERCIALE)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

N° : 500-11-052070-170
N° dossier : 41-2216917

EXO U INC.

Débitrice/ REQUÉRANTE

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

**REQUÊTE POUR PROROGER LE DÉLAI POUR
LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION
(Article 50.4(9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)
(Relié aux procédures #1 et 2)**

**À L'UN DES HONORABLES JUGES SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET
POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, OU À L'UN DES REGISTRAIRES DE CETTE COUR,
LA DÉBITRICE EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 10 février 2017, la Débitrice a déposé un avis d'intention de faire une proposition (ci-après, l'« **Avis d'intention** ») en vertu de l'article 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après, la « **Loi** ») et Richter Groupe Conseil inc. a consenti à agir à titre de syndic au dossier;
2. Le délai initial de trente (30) jours pour déposer une proposition se terminera le 13 mars 2017;

MOTIFS

3. La Débitrice œuvre dans le domaine du développement informatique de logiciels dans le domaine de l'enseignement et n'a, à ce jour, pas été en mesure de commercialiser son produit;
4. De ce fait, les actifs de la Débitrice se composent principalement d'éléments de propriété intellectuelle (code source) et de crédits de recherche et développement;
5. Investissement Québec est le seul créancier garanti de la Débitrice, cette dernière ayant financé les crédits de recherche et développement;

6. Depuis le dépôt de l'Avis d'intention, les activités de la Débitrice se limitent essentiellement à trouver un acquéreur dans un contexte de continuité, le tout dans le but de présenter une proposition à ses créanciers;
7. Suivant le dépôt de l'Avis d'intention, plusieurs tiers se sont manifestés afin d'acquérir les actifs de la Débitrice et de poursuivre ses opérations;
8. Si les efforts que la Débitrice a entrepris auprès d'acheteurs potentiels se matérialisent, elle sera vraisemblablement en mesure de faire une proposition viable avant l'expiration de la prorogation demandée;
9. La Débitrice prévoit maintenir une encaisse positive de sorte que la prorogation demandée ne serait causer un préjudice sérieux à l'un ou l'autre des créanciers de la Débitrice;
10. La Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi avec toute la diligence voulue;
11. Il est dans l'intérêt de la justice de proroger pour une période additionnelle de trente-neuf (39) jours le délai pour le dépôt de la proposition de la Débitrice, soit du 13 mars 2017 au 21 avril 2017;
12. La présente requête est bien fondée en fait et en droit;

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

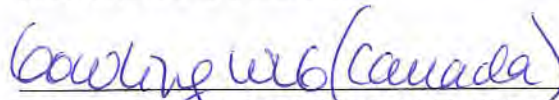
ACCUEILLIR la présente requête de proroger le délai pour le dépôt d'une proposition;

ABRÉGER le délai de production et de signification de la présente demande;

PROROGER le délai pour le dépôt de la proposition d'une période de trente-neuf (39) jours, soit jusqu'au 21 avril 2017;

LE TOUT sans frais de justice sauf en cas de contestation.

MONTREAL, le 8 mars 2017



GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., SRL
Avocats de la Débitrice

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Doug McCollam, directeur financier (CFO), exerçant ma profession au 9300, route Transcanadienne, bureau 1009, à Montréal, province de Québec, H4S 1K5, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des représentants dûment autorisés de la Débitrice;
2. J'ai une connaissance personnelle de tous les faits allégués à la présente *Requête pour proroger le délai pour le dépôt d'une proposition*;
3. Tous les faits allégués à la présente requête sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ :


DOUG MCCOLLAM

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal le 8 mars 2017



Commissaire à l'assermentation pour le
Québec



AVIS DE PRÉSENTATION

À : **RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**, personne morale
ayant un établissement au 1981, McGill Collège,
Montréal, province de Québec, H3A 0G6, représentée
par Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP, SAI

Syndic

PRENEZ AVIS que la ***Requête pour proroger le délai pour le dépôt d'une proposition*** sera présentée devant la Cour supérieure, chambre commerciale, au Palais de justice de Montréal, sis au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, en salle 16.10, le **9 mars 2017** à **8:45 heures** ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTREAL, le 8 mars 2017



GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., SRL
Avocats de la Débitrice

N° : 500-11-052070-170
N° dossier : 41-2216917

COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE COMMERCIALE)
DISTRICT DE MONTRÉAL

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

EXO U INC.

Débitrice/ REQUÉRANTE

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

BL0052

**REQUÊTE POUR PRORoger LE DÉLAI
POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION
(Article 50.4(9) de la *Loi sur la faillite et
l'insolvabilité*)
(Relié aux procédures #1 et 2)**

ORIGINAL

Me Alexander Bayus
alexander.bayus@gowlingwlg.com



Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville Marie, 37^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 3P4

Tél.: 514-392-9426 Téléc.: 514-876-9026
N° dossier : L145900002

INIT. : AB/nh

a/s 4127